



FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS GENEVOIS

Pour adresse : SPG, case postale 5434, 1211 Genève 11

Genève, le 3 juillet 2007

Monsieur le Recteur
Monsieur Jacques Weber
Université de Genève
Rue du Général Dufour 24
1211 Genève 24

Concerne : Formation des enseignants primaires

Monsieur le Recteur,

Dans toutes ses prises de position, la Fédération des Enseignants Genevois (FEG) s'est prononcée en faveur d'une formation initiale de tous les enseignants au niveau master. La complexité du métier d'enseignant, les défis auxquels l'école doit faire face nécessitent une formation de haut niveau, et ce quel que soit l'âge des élèves. Or, nous apprenons qu'il est envisagé de demander le bachelor comme diplôme suffisant pour enseigner au niveau du primaire. Nous nous opposons fermement à cette orientation.

En effet, nous sommes d'avis que la formation des enseignants du primaire ne doit pas être disqualifiée. Si l'on entend offrir aux élèves l'enseignement de qualité qui leur est dû, il est nécessaire qu'ils trouvent face à eux des enseignants avec une solide formation (initiale et continue). La formation actuelle est de quatre ans, elle est sanctionnée par une licence. Or la formation des enseignants est un facteur d'amélioration de la performance du système éducatif dans son ensemble. Prendre l'option de réduire d'une année cette formation, c'est favoriser une diminution des exigences et une péjoration de la formation à Genève. Or une élévation du niveau des élèves va de pair avec une formation de qualité de leurs enseignants. Il faut rompre avec l'adage qui prétend qu'à petits élèves une petite formation suffit! Le métier n'est pas plus simple parce que les élèves sont petits.

De plus, au moment d'engager l'Université dans le processus de Bologne, le rectorat s'était engagé à ne pas faire du bachelor un diplôme et avait décidé de l'équivalence entre licence et master. Donner suite à l'idée de pouvoir enseigner et donc accéder au marché du travail des écoles primaires avec un bachelor constituerait une rupture de cet engagement. Bien évidemment d'autres facultés (celle de Droit par exemple) feraient de même, avec pour conséquence une baisse générale des exigences, sauf pour le petit nombre d'étudiants à même de subvenir aux efforts, notamment financiers, pour poursuivre le cursus jusqu'au master. Que des employeurs puissent se satisfaire d'études incomplètes ne doit pas servir de modèle à une institution aussi essentielle que le DIP. La CDIP pousse les cantons exigeants sur une pente glissante : cette logique minimaliste nuit à la recherche d'excellence et à la confiance de la population genevoise, plus particulièrement celle de tous ceux qui choisissent d'étudier à Genève.

Nous réaffirmons donc ici notre volonté que la formation initiale des enseignants primaires, comme celle des enseignants des autres ordres d'enseignement, se termine à tout le moins au niveau du master. Et nous espérons que le rectorat saura se battre contre toutes les dérives qui nuisent à la qualité de la formation.

En vous remerciant de considérer notre point de vue, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de notre haute considération.

Pour la FEG :

Henri Magnenat

Copies à M. Charles Beer, Conseiller d'Etat
M. Roger Mayou, Président du conseil de l'Université
CUAE